Compte rendu de la CAPD du 25 mars 2024

Grâce au siège obtenu lors des dernières élections professionnelles, nous avons pu participer à la CAPD fixée le lundi 25 mars.
Celle-ci comprenait : les discours des syndicats, une réponse du DASEN à ces déclarations, 6 recours d'entretien de carrière et un moment de questions-réponses entre les syndicats et l'administration.

Notre compte rendu détaillé :

1) **Déclarations liminaires faites par SUD Éducation – CGT ; SNUIPP-FSU ; SE-UNSA**

Réponses du DASEN aux déclarations liminaires :

- **Sur l'affectation des TRS :** l'administration vise des affectations à la mi-juillet si possible pour 2024.
  Il y a eu effectivement des changements de dernière minute en 2023, dû à des calibrages complexes. Le DASEN avait refusé certaines demandes de temps partiel par peur de manque de poste. Or il y a eu moins de départ en retraite que prévu, et le DASEN a accepté plus de demandes de temps partiel que prévu. D'où certains changements de dernière minute.
  Autre élément imprévu : Ouverture de la liste complémentaire le 25 août avec recrutement plus important de stagiaires (temps complets ou partiel).

- La réforme de la formation initiale avec concours BAC+3 pour les enseignant·es stagiaires : devrait arriver car une réforme est en cours de réflexion au niveau national.

- **RDV de carrière :** retour sur la nécessité d'une plus grande adéquation entre les appréciations et les items (parfois, il y a des écarts entre la moyenne des notes ex : très satisfaisant » et l'appréciation finale « satisfaisant »). Le DASEN est d'accord sur le principe.
  Une **réunion d'information pour les personnes éligibles** sera proposée normalement à la rentrée 2024 pour expliquer la méthode d'évaluation en RDV de carrière.
  Les écarts entre 1er et 2nd degré s'amoindrissent mais existaient encore en 2023.
  L'administration vise une suppression de cet écart pour 2024.

  Adaptation de la grille de compétences pour les Brigades (qui par exemple ne peuvent pas être évalués sur leur intégration au sein d'une équipe enseignante ou sur l'évaluation des compétences en cas de remplacement court) : réponse de l'administration : il existe seulement 2 grilles de compétences au niveau national : enseignant·es devant élèves ou non. Les Brigades sont considéré·es comme étant enseignant·es devant élèves, de fait, aucune grille spécialement prévue pour les Brigades n'est envisagée par l'administration.

2) **Recours de RDV de carrière : analyse et défense de 6 recours.**

Après discussion avec les syndicats : seuls 2 recours sur 6 ont été acceptés (aucun personnel n'avait sollicité SUD éducation 35 ou la CGT éduc'action 35 pour défendre son dossier cette année).

3) <u>Temps de questions-réponses avec le DASEN</u>

- **Mouvement : sur la bonification de 800 points pour raison médicale :**
  si deux enseignant.es sont à égalité de points dans un établissement, l'administration prend en compte si l'un·e d'entre eux·elles bénéficie d'une bonification pour raison médicale ainsi que la motivation des enseignant·es. Elle ne prévient pas forcément les collègues qu'un·e collègue bénéficie d'une bonification pour raison médicale, pour des raisons de respect de la confidentialité sur la santé médicale des collègues concerné·es.

- **Vacances d'été :** la DSDEN fermera 15 jours cet été. Fermeture le 26 juillet. Réouverture le 12 août au matin. Fermée également le 15 et 16 août.

- Les postes vacants suite à des ouvertures définitives seront au mouvement 2025.

- Une fermeture définitive non prévue amène théoriquement à l'accès un poste définitif à la rentrée suivante. L'administration sera vigilante sur ce point.

- **Temps partiels 2024** : pas d'info de la part de l'administration sur les chances d'acceptation des demandes sur autorisation.

- **Les demandes de temps partiels annualisés** seront-elles envisagées / acceptées ?
  Elles seront envisagées mais le DASEN ne garantit pas leur acceptation – cela dépend des manques de postes et des binômes qui seront proposés. Plus on a des demandes pensées comme se complétant, plus il y a de chance qu'elles soient acceptées.

- **Sur le manque de remplacement** : une mobilisation de la Brigade de formation continue a été faite cet hiver et 5 contractuel·les recruté·es également pour combler le manque de remplaçant·es. La situation est toujours tendue.

- **Formulaire formation bilingue** : la formation peut se faire dans un département extérieur à ceux du 35. L'engagement à enseigner 3 ans en breton doit se faire **dans le département**.

- Les fermetures de classes n'ont pas de lien avec les postes vacants.

- Sur l'accès à la hors classe pour les carrières particulières (entrée sur concours avant IUFM) : l'administration veille à ne pas les pénaliser (PSY-EN, etc.). Ne pas hésiter à contacter l'administration (et les syndicats) pour signaler votre situation.